Numéro d'événement : 2013-007-005

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 04 février 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 27 janvier 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 27 janvier 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'Élève a fermé violemment et volontairement la porte sur le dos de l'intervenante.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : [redacted]
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 janvier 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  L'incident s'est déroulé dans le corridor. Les élèves étaient dans la cafétéria. Ils n'ont donc pas été témoins.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : direction
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☑ Autre : suivi médical
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : classe transit
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 12 janvier 2016
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : psychiatre, évaluation psychologique
    - ☑ Autre : CLSC pour la famille

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychologue
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-027

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 29 avril 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Troisième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 21 avril 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 21 avril 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Depuis le mois de janvier 2016, a fait le choix de retirer de ses amies car elle avait une problématique avec les choix de celle-ci , tant au niveau scolaire que personnelle. n'ayant pas acceptés la rupture, elle a commencé à commettre des gestes envers tel que placage dans les corridors, menace sur les réseaux

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 05 octobre 2015)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 21 avril 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 21 avril 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Les témoins ont été rencontrés par la sécurité et TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  N/A

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : SPVG
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES et Sécurité, SPVG
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ◉ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): CHPJ
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : interdiction de contact par la cour
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : Pierre-Janet
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : CJO

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-028

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 11 mai 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Première secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 03 mai 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 04 mai 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  était à sa case quand , et marchait dans le corridor. Lorsqu'il sont arrivé à la hauteur de , a demandé à de le poussé sur . a donc poussé sur qui s'est frappé le visage contre sa case violemment. s'est donc retourné et a

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième secondaire
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 3
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 03 mai 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 04 mai 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  rencontres TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  N/A

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 01 septembre 2015
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : plainte SPVG
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-029

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 juin 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 07 janvier 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 07 janvier 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☑ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  reçoit message FB de menace le 6 janvier 2016 de la part de concernant son ex-chum. Le 7 janvier 2016, , et s'en prennent à elle en lui donnant plusieurs coups de poings au visage et en lui tirant les cheveux.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 17 septembre 2015)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☐ Est un élève (niveau scolaire) : --- Niveau scolaire ou programme ---
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 2
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 07 janvier 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 07 janvier 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Rencontre avec TES et Sécurité
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
N/A
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☑ un psychologue
    - ☑ autres : SPVG
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): CAVAC
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 3 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : plainte au SPVG ,Contrats d'engagemer
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : policier éducateur
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2014-021-002

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 16 février 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Cinquième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 04 février 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 07 février 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Un groupe d'élèves de 6e année a entouré un élève de 5e année. Une bataille s'en est suivie. Les élèves encourageaient la bataille.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☑ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 04 février 2016)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Sixième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 05 février 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 08 février 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Tous les protagonistes ont été rencontrés par la policière éducatrice avec un des
parents et l'équipe école impliquée dans le dossier.(Sauf un parent qui n'a pas assisté
et dont l'enfant est âgé de 12 ans.) Application par la suite du code de vie.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Tous les parents ont été convoqués et ont assisté à une rencontre avec leur enfant, la
policière éducatrice et les membres de l'équipe école impliqués.
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : policièr éducatrice
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ◉ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 journées
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Travaux eet excuses
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : direction
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-002-003

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 28 avril 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Sixième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 27 avril 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 27 avril 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Deux élève de l'école ont traité gratuitement de gros, lui ont tapé sur le ventre en lui disant que cela faisait Glou glou. Une des deux élèves lui a aussi dit qu'il doit maigrir si il ne veut pas se faire frapper et en plus cette élève a pris son élan et lui a donné un coup dans le dos. Ce dernier a manqué de souffle.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 2
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Nous avons rencontré l'élève qui été témoin de l'événement et qui est venu à la défense
de son ami.
Il semblait lui aussi ébranlé et nous lui avons donné la chance d'exprimer ses émotions
et nous l'avons encouragé à dénoncé ces situations.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
J'ai contacté les parents de cet élève afin de leurs expliquer la situation et les
encourager à discuter avec leur enfant.
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : le reste de l'après-midi
    - ☑ Suspension externe (durée) : lundi le 1 mai 2017
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : accompagnement lors des récréations
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : au clsc (revoir sa travailleuse sociale en
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : 2 TES écoles et la direction

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-006

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 17 mars 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Cinquième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 16 mars 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 16 mars 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Un élève a frappé vigoureusement à la tête avec un cadenas. La victime est blessé à la tête et a reçu des soins médicaux. Billet médical confirmant une lacération d'origine traumatique de 1,5 cm ayant nécessité une réparation médicale.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 22 février 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 16 mars 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 16 mars 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Rencontre de groupe, intervention par l'enseignante. Support de la TES au besoin.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Aucune pour l'instant
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES, au besoin psychologue
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): CAVAC
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée (vendredi)
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Retour de suspension lundi, élève a fait
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 08 novembre 2016
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : 17 mars présente
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-008

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 20 mars 2017
* Nom de la victime : Groupe classe
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 16 mars 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 16 mars 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'élève a apporté un couteau à steak dans son sac. Il a dit à un ami qu'il souhaitait faire mal aux amis.Lors de l'entretien avec la direction et l'enseignante, il répète à plusieurs reprises vouloir tuer sa classe, tuer les amis. Il soutient qu'il n'aime pas les élèves, l'enseignante et les travaux demandés.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 17
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 22 février 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 16 mars 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Félicitations pour la dénonciation. Rencontre auprès du groupe afin de rassurer et offrir du support au besoin.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : Policier éducateur
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : CLSC, centre hospitalier
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : Marie-Claude Latourelle, Claire Boulianc
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : La mère doit faire des suivis auprès du c

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-007-006

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 26 octobre 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 24 octobre 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 24 octobre 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  à violemment poussé sur le sol. Il lui lançait de grosses roches. Il refusait de suivre les consignes et se sauvait. Il l'a poussé une seconde fois. Ensuite, il poussé violemment sur le mur de brique. Lorsqu'on la surveillante, et moi (t.e.s.) nous l'avons finalement attrapé pour le mettre

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : [redacted]
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 octobre 2016
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 octobre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Sécuriser et rassurer.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : le reste de la journée
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : Centre jeunesse
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychologue
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-023-004

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 09 mai 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 23 mars 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 23 mars 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☐ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

```
- Retrait de la tuque de la victime par l'agresseur;
- Lancer la tuque au loin;
- Frapper l'ami;
- Lui retirer son jouet de la main pour le lancer;
```

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 23 mars 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 23 mars 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Rencontre de groupe avec tous les témoins.
Atelier sur le bon choix de ses amis, dénoncer, faire le bon choix.
Lettre d'excuse faite à la victime.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Appel à tous les parents. Explication de la situation. Parents très collaborateurs.
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 3 périodes
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : perte d'une récréation du midi
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES et policière éducatrice
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : policière éducatrice
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-023-005

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 09 mai 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 05 avril 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 05 avril 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☐ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

```
- Dispute entre la victime et un ami de sa classe;
- Mobilisation de plusieurs élèves par l'agresseur;
- Insultes et injures;
- Cours après la victime (onze amis derrière elle);
```

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 08 février 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 05 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 05 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre de groupe, sensibilisation à l'importance de dénoncer, rencontre avec la policière éducatrice.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Appels faits à tous les parents. Coopération par tous.

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : Policière éducatrice (une rencontre)
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 jour
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : perte de 5 récréations (demande du par
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : Policière éducatrice
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : Psychoéducatrice
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : Psychoéducatrice
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-029-006

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 15 mai 2017
* Nom de la victime : Plusieurs membres du personnel -
Niveau scolaire de la victime : Préscolaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 15 mai 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 15 mai 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Crise d'enfant : il grimpait partout et c'était dangereux pour lui car les objets sur lesquels il grimpait étaient en hauteur. a alors tenté de le protéger en le prenant dans ses bras. Une douleur au cou et au bras. Le parent (mère) refusant de venir le chercher, la direction et la TES ont dû faire un garde à vue pour le protéger.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☑ Autre : Direction

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Préscolaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 15 mai 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☑ Autre : Discussion, ajout d'heures TES en salle
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 jour
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 10 avril 2017
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : CLSC, psychologue
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychoéducateurs
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-029-007

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 29 mai 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 29 mai 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 29 mai 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Un élève étant en crise, l'enseignante se sent obligée de le maîtriser pour sa sécurité et celle des autres. Il frappe aussi la TES au plexus avec ses pieds. L'enseignante a été griffée, frappée avec les pieds. Elle a été mordue et il a fini avec des insultes. L'enseignante sent des raideurs au cou et ressent des étourdissements.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☑ Autre : Direction

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☑ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Préscolaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  La TES a fait un retour avec les élèves.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 jour
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychoéducateurs
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-030

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 07 septembre 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 06 septembre 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 06 septembre 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Le 6 septembre à la fin des classes , vient me voir pour me dire que vient de lui entrer dedans au 2e étage , je lui demande donc ou cela s'est produit et me mentionne dans le corridor près du secrétariat en haut !!! Je l'informe que je vais aller voir sur les caméras . Lorsque je suis entré ,

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 06 septembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 06 septembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Rencontres avec TES
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
N/A
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES et Sécurité
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES et Direction
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : SPVG

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-031

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 23 septembre 2016
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 20 septembre 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 20 septembre 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  revenait de sa pause de l'après midi lorsque 2 autres étudiantes l'ont agressé physiquement. Elles ont tiré les cheveux , frappé avec les poings et les pieds, lancé par terre. Le tout a été capté par les caméras de surveillance. Les auteures du gestes sont et . Une complice a également filmé la scène et partagé

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 31 août 2016)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☐ Est un élève (niveau scolaire) : --- Niveau scolaire ou programme ---
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 3
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 20 septembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 20 septembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
rencontre TES/sécurité
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Appel au parents
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : SPVG
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES / CAVAC
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☑ Autre : non
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : pas pour l'instant
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : SPVG

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-032

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 16 janvier 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 23 décembre 2016
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 23 décembre 2016

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Un étudiant, , met le feu à un briquet dans le couloir derrière la cafétéria, le briquet s'est donc enflammé ainsi que le comptoir qui a également subit des dommages. une plainte a alors été déposée au SPVG pour méfait et incendie criminel. Il est à noter qu'un autre étudiant voulait s'interposer afin que ne commette

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☑ Autre : le bâtiment

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 23 décembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 23 décembre 2016
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre avec les intervenants

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  aucunes

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : ne s'applique pas
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours au départ avec ré-évaluation
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : plainte SPVG
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : SPVG
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-033

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 11 avril 2017
* Nom de la victime : 6 étudiants
Niveau scolaire de la victime : Première secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 06 avril 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 06 avril 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  à apporté un Soft Air Gun qui est un fusil à air comprimé. Il en avait 2 dans sa case et un pot de munition (bille de plastique) Il a utilisé ces fusils durant la pause et durant l'heure du dîner pour tirer sur des élèves. 4 étudiants sont donc allés voir la sécurité et la TES d'unité pour dénoncer le geste. Nous avons donc saisi les 2 fusils

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 6
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 10 janvier 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Première secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 06 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 06 avril 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  appel aux parents, rencontre avec la TES et policière éducatrice pour certains des témoins/victimes

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Appel aux parents des témoins/victimes

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : policière éducatrice
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 4 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : arrestation spvg
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 03 novembre 2016
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-001-006

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 16 novembre 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 09 novembre 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 09 novembre 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

,en deuxième année, a commencé à agacer un autre élève de sa classe façon intense en lui demandant de venir se battre sur l'heure du dîner.
Cet élève qui est reconnu comme étant très impulsif a étranglé qui a manqué d'air et avait des marques autour du cou. L'élève nous a dit avoir lâché

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 02 octobre 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 09 novembre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 09 novembre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
L'enfant qui a rapporté les faits a été rencontré et encouragé à dénoncer les gestes de
violence.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Le parent a été contacté et encouragé à discuter de la situation avec son enfant.
Belle collaboration.
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 13 novembre 2017
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): travailleur social au privé (demande fait
  - ☑ Autre : L'enfant au un suivi particulier pour au m
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : une journée
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Il doit suivre la TES sur l'heure du dîner
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES sur l'heure du dîner
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 13 novembre 2017
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : demande de travailleur social au CLSC
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-001-007

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 28 février 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 23 février 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 28 février 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  en troisième année a apporté deux couteaux des chez lui mardi le 20 février. Il les a caché dans un fort de neige dans la cour d'école et s'en ait servi pour menacer vendredi le 23 février en lui disant:" Je vais te trancher la tête" à plusieurs reprises et ce, en dirigeant le couteau vers lui.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☑ Autre : rapporté par deux autres élèves (témoin

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 25 septembre 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 28 février 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 28 février 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

Les témoins ont été rencontrés par la tes école, la direction d'école et la policière éducatrice le matin même de la dénonciation et félicités pour avoir dénoncé ce geste ce geste inacceptable. Cependant, nous les avons encouragé à dénoncer plus rapidement la prochaine fois étant donné le danger d'accident avec les couteaux sur la cour d'école.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

J'ai contacté les parents afin qu'ils discutent avec leurs fils au sujet de cet incident et les encourager à rapporter ces gestes inacceptables plus rapidement la prochaine fois. Il y a eu un délai de 3 jours avant de dénoncer la situation, car est un bon ami à eux et ils voulaient le protéger.

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 3 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 12 mars 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : signalement dpj
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-007-017

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 06 février 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 06 février 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 06 février 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

```
L'élève débute par insulter les adultes. Il propulse 2 pupitres dans la salle de classe.
Nous lui demandons de se diriger dans notre second local. Il collabore et se dirige dans
notre second local. Il trouve un bouteille d'eau et l'étale un peu partout. Il trouve un
contenant et le lance sur l'adulte. Il prend ensuite la fuite dans l'école. Il se cache
```

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : [redacted]
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 06 février 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 02 octobre 2017
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : policiers et ambulanciers
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☐ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : policiers et ambulanciers

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-015

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 novembre 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 25 septembre 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 25 septembre 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☐ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Agression physique répétée (coup dans le ventre, pincer, lancer des roches, etc.)

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 septembre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 septembre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre avec la TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : Rencontre policier éducateur
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : avec TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): Policier éducateur
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : Policier éducateur
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : ateliers individuels
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : Policier éducateur
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychoéducateur
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : pédopsychiatre

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-016

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 novembre 2017
* Nom de la victime : et plusieurs autres adultes (2 TES et direct
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 17 novembre 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 17 novembre 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'adulte a confisqué un sac contenant du pop corn et un toutou puisque cela est interdit sur la cour. L'élève a mordu le bras de l'enseignante. Elle a donné des coups de pied. Elle a dit à l'adulte de lui redonner son sac sinon elle aurait mal. Elle a foncé sur l'adulte et essayait de grimper sur son dos. Après cet événement, 2 TES et la

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 17 novembre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  aucune

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : la direction
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 3 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : rencontre direction, parent, TES
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : policier éducateur et pédopsychiatre
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psychoéducateur
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : pédopsychiatre

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-017

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 novembre 2017
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 02 octobre 2017
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 02 octobre 2017

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Lors d'une intervention, un élève menace de mort une enseignante.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☐ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 02 octobre 2017
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : Direction et policier éducateur
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : rencontre avec policier éducateur, direct
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☑ Autre : policier éducateur

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : psychologue au privé choix des parents

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-018

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 15 mai 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 03 mai 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 02mai 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☐ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  subit de l'intimidation de la part d'un élève de la classe sur la cour et dans les déplacements. Les situations se sont produites depuis l'automne, et ce, à plusieurs reprises. Le dernier événement incluait un geste de violence grave avec des marques sur le corps.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☑ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☑ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☐ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 09 mai 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 09 mai 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Support, écoute et soutien TES.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : Policier éducateur
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☑ Autre : Titulaire
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Arrêt d'agir, rencontre avec parents et p
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : Policier
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☐ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : Professionnel de la santé au choix des p

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-019

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 15 mai 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 16 mars 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 16 mars 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Menace de mort écrite par une élève.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 16 mars 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 16 mars 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Soutien TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : policier éducateur
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Billet de manquement, TES, policier édu
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : policier
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-019-020

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 15 mai 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 01 février 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 15 mai 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Menace de mort d'une élève suite à un conflit.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 01 février 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 01 février 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Soutien TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : TES et policier éducateur
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : policier
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.